

Bruxelles, le 14 mars 2019
(OR. en)

7173/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0299(COD)**

**CODEC 614
TRANS 168
FIN 203
CADREFIN 135
POLGEN 44
REGIO 57
ENER 149
TELECOM 108
COMPET 232
MI 230
ECO 38
PREP-BXT 101**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1316/2013 en ce qui concerne le retrait du Royaume-Uni de l'Union (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 1^{er} août 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet¹, fondée sur l'article 172 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 17 octobre 2018².
3. Le Comité des régions a rendu son avis³ le 10 octobre 2018.

¹ 11531/18.

² JO C 62 du 15.2.2019, p. 301.

³ JO C 461 du 21.12.2018, p. 173.

4. Le 13 mars 2019, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil⁴.
5. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 22/19.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

⁴ 7159/19.